

Une émeute à Longpont en 1712

A cette époque, expose M. Henry Luguët, la situation militaire de la France était critique. Les armées des Alliés — Impériaux et Hollandais — étaient composées de 130.000 hommes. L'armée royale ne pouvait lui opposer que 70.000 hommes, disposant de peu d'artillerie et de peu de munitions. A son chef, le maréchal de Villars, Louis XIV prescrivait, en cas de défense, de se retirer en arrière de la Somme et le Roi ajoutait : « Je connais cette rivière ; elle est très difficile à passer ; il y a des places et je compterais de me rendre à Péronne ou à Saint-Quentin, d'y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, de faire un dernier effort avec vous et de périr ensemble ou de sauver l'Etat, car je ne consentirai jamais à laisser approcher l'ennemi de ma capitale. »

Le monarque qui écrivait ces lignes si dignes et si émouvantes, était un vieillard de soixante-quatorze ans, portant alors le deuil du Grand Dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne. C'est à juste titre que l'Histoire l'a dénommé Louis le Grand.

L'adversaire du maréchal de Villars était le redoutable prince Eugène. Après une manœuvre hardie pour franchir l'Escaut, malgré le courage de ses adversaires, qui perdirent 8.000 hommes, 12 canons et 60 drapeaux, Villars remporta la victoire de Denain le 24 juillet 1712.

Les résultats militaires de cette bataille furent immenses et le traité d'Utrecht fut signé peu après, illuminant d'un dernier rayon la carrière si longue et si agitée du grand roi.

Avant cette victoire, notre région

était pillée par des déserteurs français ou étrangers et par les faux sau-
niers ou prétendus tels. On nommait
ainsi ceux qui faisaient la contrebande
du sel avant la Révolution de 1789.

Trois cents hommes armés, cernés
dans la forêt de Villers-Cotterets, entre
Retheuil et Taillefontaine, avaient livré
un furieux combat aux dragons du ré-
giment d'Hallanzy, chargés de les cap-
turer.

Des pillards commettaient mille vio-
lences partout où ils passaient.

Après Denain, la soldatesque fit ché-
rement payer aux habitants de notre
région, son succès sur les Alliés.

Un grave incident, nous dit notre
collègue M. Henry Luguët, qui survint
à Longpont en août 1712, est un exem-
ple de l'indiscipline militaire en cette
époque troublée.

Le Cardinal César d'Estrées, membre
de l'Académie française, abbé commen-
dataire de l'abbaye de Longpont, écri-
vait à l'intendant de Soissons Jean-
Baptiste-Louis Langeois d'Imbercourt,
pour lui transmettre la plainte qu'il
avait reçue du prieur et du procureur
de cette abbaye.

Dans leur supplique, ces religieux
portent plainte contre le sieur de Saint-
Amand, capitaine dans le régiment de
Béarn. Cet officier conduisant une
troupe de prisonniers de Soissons à La
Ferté-Milon, fit halte dans la grande
cour de l'abbaye, entra dans la maison
avec trois ou quatre grenadiers et don-
na au portier, qui ne lui faisait aucune
résistance, deux coups d'épée : l'un sur
l'épaule et l'autre dans le ventre « dont
il a esté très mal ». Aux justes observa-
tions du R. P. prieur, le capitaine ne
répondit que « par des injures, des in-
dignités et des menaces de lui passer
son épée à travers le corps ». Il fit
ensuite garder le prieur par des gre-

nadiers, puis, accompagné d'une troupe de soldats, parcourut la maison, faisant ouvrir toutes les portes, descendit à la cave, toujours accompagné de ses hommes, et la mit au pillage. Il se répandit en injures, menaçant de mettre le feu à l'abbaye.

Le prévôt de la maréchaussée de Crépy essaya de le convaincre qu'il ferait bien de partir, car il se faisait déjà tard ; qu'il avait à traverser toute la forêt pour aller à La Ferté-Milon. Le capitaine continua à préférer ses menaces d'incendie. Heureusement, son lieutenant finit par lui faire entendre raison.

Les religieux de Longpont ne furent pas les seuls à avoir eu à se plaindre des violences de ce capitaine, qui laissa des marques de sa cruauté sur tout son parcours.

A Corcy, il a percé de son épée, le syndic et sa femme ; à Faverolles, il a donné plusieurs coups d'épée à un huissier de Villers-Cotterets.

A Chaudun, dans une ferme appartenant à l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, Mme Catherine Marguerite de Fiesques, ses grenadiers ont tout pillé, comme dans beaucoup d'autres endroits.

La gravité des faits qui lui furent signalés, incitèrent l'intendant de Soissons à faire procéder à une information. Il ordonna au procureur du Roi en la prévôté de La Ferté-Milon, Nicolas de Bourges, de s'occuper de ces affaires. Ce dernier chargea le Conseiller du Roi François Fournier de faire l'enquête.

Le 30 août 1712, à dix heures du matin, le Conseiller du Roi, accompagné de son greffier, Charles de La Grave, se rendit à Longpont et descendit à l'Hôtel du Signe.

Les témoins furent interrogés.

Le premier était le R. P. Dom Claude Guillaume, procureur de l'abbaye de Longpont, âgé de 43 ans, qui relata les faits déjà énoncés dans la lettre adressée au cardinal d'Estrées.

Le second, le portier de l'abbaye Nicolas du Hau, qui montra les cicatrices de ses blessures et confirma la déposition du Prieur.

Le troisième, Antoine Hubré, serrurier, demeurant à Villers-le-Héron (sic) (évidemment pour Villers-Hélon) se borna à dire que sommé d'ouvrir la porte de la cave par le capitaine de Saint-Amand, il répondit qu'il n'avait pas d'outils convenables. Le R. P. prieur apporta alors les clefs.

Le quatrième, le sacristain de l'abbaye, le père Regnault Berthe confirme la déposition du prieur.

Le cinquième, Jacques Mercier, menuisier à Villers-Cotterets, se borne à dire que « si le portier n'est pas mort de ses blessures, c'est qu'elles n'étaient pas profondes, car l'épée de l'officier était émoussée » !...

Enfin, le sixième et dernier témoin, Jean du Breuil, demeurant à Longpont, rappelle ce que l'on sait déjà, et, dans sa déposition, ne donne aucun renseignement nouveau. Il déclare cependant qu'il entendit un des grenadiers, parlant à ses camarades « leur vanter l'excellente qualité des vins de l'abbaye, dont il avait bu cinq ou six coups » !

L'enquête close, le subdélégué la transmet à l'Intendant de Soissons et le capitaine de Saint-Amand fut arrêté.

« Nous ignorons, dit en terminant M. Henry Luguët, la suite donnée à cette affaire ».

M. le Président remercie vivement

notre collègue de son intéressante communication et prend à son tour la parole sur les sujets portés à l'ordre du jour.

Henri II, roi de France, seigneur de Villers-Cotterêts et Diane de Poitiers

Henri II, affectionna beaucoup Villers-Cotterets, comme son père François I^{er}, qu'il avait maintes fois accompagné dans ses déplacements, et ses séjours au château royal, qui fait encore aujourd'hui l'ornement de notre ville.

Il se plut à l'agrandir. Il fit ajouter de nouveaux bâtiments aux anciens, notamment le pavillon situé à l'angle du château, près de l'église Saint-Nicolas.

Ce pavillon, qui a été restauré au XIX^e siècle, est orné des initiales du Roi, de celles de sa femme Catherine de Médicis et également des croisants de Diane de Poitiers.

Il faudrait un volume pour écrire l'histoire de Diane de Poitiers, aussi, M. le Président ne put que se borner à en tracer une rapide esquisse.

Elle était la fille du comte de Saint-Vallier, compromis dans la conspiration du connétable de Bourbon contre François-I^{er}, qui, condamné à mort, vit sa peine commuée en prison perpétuelle, non pas au prix du déshonneur de sa fille, comme le prétend Victor Hugo dans le « Roi s'amuse ». Les historiens sérieux ont mis fin à cette légende.

Le règne de Henri II fut littéralement le règne de Diane de Poitiers. Le Roi ne pouvait se passer d'elle. Il ne